

# COMMENT PARTICIPER

Pour participer au Atelier du patrimoine vous devez faire partie de l'Association Les Vieilles Pierres .Tous ceux qui ne sont pas adhérents s'inscrire comme membre avant de suivre la démarche suivante :

- 1- Faire une demande auprès du bureau de l'Association :
  - soit directement par téléphone (06.15.30.57.64) ou 06.50.00.14.27)
  - soit par email via le lien contact sur la page d'accueil
  - soit par écrit : Les Vieilles Pierres 9 rue de la Sence 27540 Ivry-la-Bataille
- 2- Être à jour de vos cotisation
- 3- Avoir rempli le formulaire d'inscription (*pour l'obtenir revenez sur le menu puis cliquez sur formulaire d'inscription*).
- 4- Avoir participé à un entretien préalable afin de connaître vos motivations

En complément il sera demandé :

Pour toutes les personnes qui veulent participer au ateliers encadrés de réhabilitation (quelque soit l'âge) de produire un certificat médical de moins de 3 mois.

Pour toutes les personnes qui veulent participer au ateliers encadrés de réhabilitation et qui n'ont pas l'âge de la majorité (18 ans) de fournir une autorisation parentale.

Après enregistrement de votre participation vous recevrez en complément de votre badge d'adhésion à l'association une carte Atelier du Patrimoine valable pour l'année en cours.

Quelque soit l'Atelier choisi, une fois inscrit vous devrez être en possession de votre badge lors de vos journées de participation.

Chaque année, lors du renouvellement de votre adhésion, tous ceux qui veulent continuer de participer aux Ateliers du patrimoine devons faire revalider leur carte.



# ATELIERS DU PATRIMOINE